

13 FEV. 2012

04 080412
1 2555

KAFER INVEST

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200 000 €
52 rue des Voiliers
34540 BALARUC LES BAINS

482 768 447 R.C.S. MONTPELLIER
SIRET 482 768 447 00021

POLE
MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 19 DECEMBRE 2011

Au siège social, à 12 heures 30,

La Société G3J représentée par Guy JEANJEAN, associée unique de la Société par Actions Simplifiée KAFER INVEST au capital de 200 000 €, divisé en 200 000 actions de 1 € chacune, a pris les décisions suivantes portant sur :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Guy JEANJEAN.

Le Président non associé, Guy JEANJEAN, assiste à la réunion.

M. Patrick FOULQUIER GAZAGNES, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent à la réunion.

DECISION UNIQUE

L'associé unique nomme en qualité de Président de la société, conformément aux dispositions statutaires, et en remplacement de M. Guy JEANJEAN, démissionnaire :

- La société G3J, SARL au capital de 1 695 000 €, dont le siège social est situé 19 rue du Marinier – ZAC de Villeroy 34200 SETE, immatriculée au R.C.S. de MONTPELLIER sous le n°480 042 480 et au SIRET sous le n°480 042 480 00024, représentée par Monsieur Guy JEANJEAN, gérant,

rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2012, et pour une durée illimitée.

La société G3J accepte les fonctions de Président et confirme qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

G

Le Président assumera sous sa responsabilité la direction générale de la Société et la représentera dans ses rapports avec les tiers avec les pouvoirs les plus étendus sous réserve toutefois de ceux expressément attribués par la Loi et les statuts aux Assemblées Générales.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

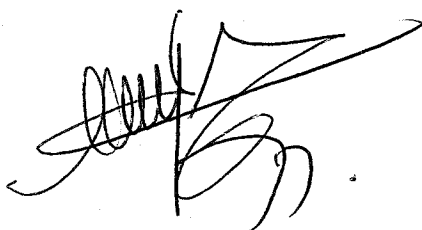
L'associé unique remercie M. Guy JEANJEAN de l'œuvre qu'il a accompli pour la société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président ainsi que par l'associé unique.

GUY JEANJEAN,
Président

Société G3J,
représentée par Guy JEANJEAN,
Associée unique

x x


x x
